

VILLE DE PESSAC

Carte des aménagements

52 aménagements cyclables prioritaires ont été définis pour la période 2021-2026, soit 26,5 km de voies cyclables aménagées.

Les 52 aménagements cyclables prioritaires vont s'articuler autour de trois catégories de réseaux, dont 34 sont d'ores et déjà programmés (18 autres seront programmés en suivant) :

- **Les autoroutes à vélo** : vont conforter un réseau rapide et sécurisé sur de grands itinéraires afin de rallier d'autres communes pour des trajets domicile-travail.
13 aménagements sont programmés pour un linéaire de 6,4 km.
- **Les avenues à vélo** : réseau principal à l'échelle de la ville, il facilite les liaisons inter-quartiers. Il s'agit là de sécuriser et d'aménager des itinéraires et de lutter contre les discontinuités.
10 aménagements sont programmés pour un linéaire de voirie de 6,6 km.
- **Les rues du vélo** : aménagements cyclables de proximité, sur des petits trajets, pour se rendre à l'école, dans les commerces de proximité ou à la gare.
11 aménagements sont programmés pour un linéaire de voirie de 7,8 km.

Carte des aménagements cyclables

Cette carte recense les aménagements existants (pistes cyclables, zones 30...), les aménagements programmés jusqu'en 2026. on y retrouve également les aménagements identifiés mais non encore programmés.



📞 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS